

# DÉROGATIONS

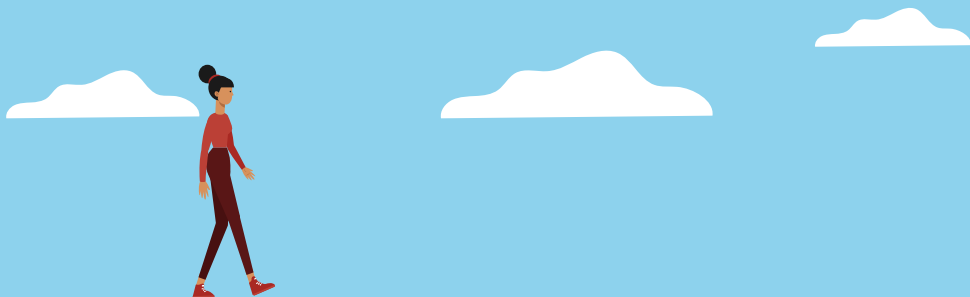
Des dérogations aux restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place pour certaines catégories de véhicules. Elles ont été complétées suite à la consultation des acteurs économiques et des habitants sur la ZFEm. L'objectif est de répondre à l'absence de solution alternative moins émissive dans l'immédiat, de préserver l'équilibre financier des petites et moyennes entreprises et d'assurer le maintien des personnes vulnérables à leur domicile ainsi que l'accès au soin.

Ces dérogations sont de 3 types et listées de manière exhaustive dans les tableaux ci-dessous.

## DÉROGATIONS DE PLEIN DROIT ET PERMANENTES

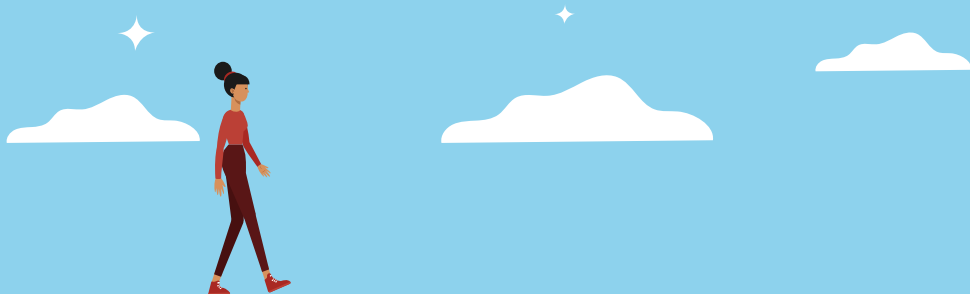
Liste des dérogations	Obtention de la dérogation	Contrôle
<ul style="list-style-type: none"><li>• véhicules d'intérêt général prioritaires</li><li>• véhicules du ministère de la Défense</li><li>• véhicules affichant une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées" ou une carte de stationnement pour personnes handicapées<ul style="list-style-type: none"><li>• transport en commun</li><li>• véhicules de collection</li><li>• modification de leur motorisation pour les rendre électriques ou compatibles avec l'utilisation des biocarburants, du GNV/GNC</li></ul></li></ul>	Pas de démarche	Le véhicule doit être muni de certificat CRIT'Air affiché sur le pare-brise. Lors des contrôles de police, présentation du certificat d'immatriculation de véhicule et le cas échéant de la carte "mobilité inclusion".





## DÉROGATIONS CATÉGORIELLES SUR 3 ANS À PARTIR DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MESURES DE RESTRICTIONS

Liste des dérogations	Obtention de la dérogation	Contrôle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• convois exceptionnels</li> <li>• véhicules automoteurs spécialisés VASP ou VTSU</li> <li>• camionnettes d'un poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3 500 kg autres que les tracteurs routiers avec une carrosserie « BENNE » ;</li> <li>« BEN AMO » ; « PTE ENG » ;</li> <li>« PLATEAU » ;</li> <li>« SAVOYARD » ;</li> <li>« BETON » ; « FG TD » ;</li> <li>« CIT » ou « CARB »</li> <li>• camions d'un poids total autorisé en charge excédant 3 500 kg autres que les tracteurs routiers avec une carrosserie « BENNE » ;</li> <li>« BEN AMO » ;</li> <li>« PTE ENG » ;</li> <li>« BETON » ; « FG TD » ;</li> <li>« CIT » ou « CARB »</li> </ul> <p>dont les camions bennes, les camions toupies, les camions malaxeurs, les camions aspirateurs excavateurs, les camions type balayeuse</p>	<p>Pas de démarche</p>	<p>Le véhicule doit être muni du certificat CRIT'Air affiché sur le pare-brise.</p> <p>Lors des contrôles de police, présentation du certificat d'immatriculation de véhicule.</p>



## DÉROGATIONS INDIVIDUELLES D'UNE DURÉE MAXIMALE D'UN AN RECONDUCTIBLE 2 FOIS

Liste des dérogations	Obtention de la dérogation	Contrôle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• personne souffrant d'une affection de longue durée               <ul style="list-style-type: none"> <li>• en attente de livraison d'un véhicule électrique, à hydrogène ou à moteur de classe CRIT'Air 1 ou 2</li> </ul> </li> <li>• commerçants ambulants non sédentaires</li> <li>• livraisons des producteurs locaux justifiant d'une activité agricole</li> <li>• convocation par un service de l'État pour le contrôle de son véhicule               <ul style="list-style-type: none"> <li>• service public</li> <li>• événements ou manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• tournages cinématographiques</li> <li>• opérations de déménagement</li> </ul> </li> <li>• soins à la personne ou d'aide à domicile</li> <li>• transport de raisins au cours des vendanges vers un pressoir situé dans la ZFEM                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• véhicules à valeur patrimoniale</li> <li>• procédure de redressement judiciaire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">Obligation de remplir une demande de dérogation</p>	<p style="text-align: center;">Le véhicule doit être muni du certificat CRIT'Air affiché sur le pare-brise. Lors des contrôles de police, présentation de l'arrêté municipal.</p>

## Je fais ma demande de dérogation individuelle :

### Si ma demande concerne uniquement le centre-ville de Reims :

- demander une dérogation de circulation et/ou de stationnement en zone à faibles émissions de la ville de Reims.

### Si ma demande concerne le centre-ville de Reims et la traversée urbaine entre Tinquieux et Reims-Centre, procéder aux deux demandes suivantes :

- demander une dérogation de circulation et/ou de stationnement en zone à faibles émissions de la ville de Reims ;  
- demander une dérogation de circulation sur la traversée urbaine entre Tinquieux et Reims-Centre.

#### • Ma demande sous format papier :

Les formulaires de demande de dérogation individuelle sous format papier sont disponibles et à retourner à :

Service de la gestion du domaine public et des ressources administratives

Direction de la voirie

1 rue Vauthier Lenoir

51100 REIMS

#### • Ma demande sous format numérique :

Je prépare mes pièces justificatives sous format jpeg, png ou pdf et je remplis le formulaire sur [www.grandreims.fr/zfem](http://www.grandreims.fr/zfem)



Cas de figure	Justificatifs demandés
Véhicules justifiant la valeur patrimoniale du véhicule	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Attestation d'une association de véhicules d'époque justifiant la valeur patrimoniale du véhicule
Personne souffrant d'une affection de longue durée	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Attestation d'affection de longue durée
En attente de livraison d'un véhicule électrique, à hydrogène ou à moteur de classe CRIT'Air 1 ou 2	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Copie du bon de commande
Commerçants ambulants non sédentaires	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
Livraisons des producteurs locaux justifiant d'une activité agricole	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Certificat MSA
Convocation par un service de l'État pour le contrôle de son véhicule	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie de la convocation
Service public, dans le cadre d'interventions ponctuelles	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie de l'ordre de mission
Événements ou de manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie de l'autorisation des interventions indiquant les dates délivrées par l'autorité compétente
Tournages cinématographiques	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie de l'autorisation des interventions (manifestation, de tournage, ordre de mission, d'approvisionnement des marchés délivré par une commune) indiquant les dates délivrées par l'autorité compétente
Opérations de déménagement	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location autorisation délivrée par l'autorité compétente
Soins à la personne ou d'aide à domicile	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Indication du Numéro RPPS ou ADELI ou attestation employeur pour les aides à domicile

Transport de raisins au cours des vendanges vers un pressoir situé dans la ZFEM	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location
Procédure de redressement judiciaire	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie du jugement judiciaire rendu par le tribunal de commerce compétent
Achat de véhicules électriques, à hydrogène ou à moteur de classe CRIT'Air 1 ou 2 pour les professionnels	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location Copie du bon de commande

## AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES



**DES AIDES EXISTENT ÉGALEMENT**  
EN CAS D'ACHAT D'UN VÉHICULE MOINS POLLUANT :

**LA PRIME À LA CONVERSION**  
**ET LE BONUS ÉCOLOGIQUE.**

Professionnels et particuliers, de nombreux dispositifs sont actuellement disponibles pour vous permettre de changer de véhicules : prime à la conversion, bonus écologique, microcrédit véhicules propres, surprime ZFEM.

Des dispositifs d'aides spécifiques s'adressent plus particulièrement aux professionnels : bonus écologique de véhicules lourds, le programme tremplin de l'ADEME.

**POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ :**

[www.jechangemavoiture.gouv.fr](http://www.jechangemavoiture.gouv.fr)

[www.agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/assistant-projets](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/assistant-projets)

